



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS BULLETIN ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

473, RUE ALBERT STREET
8th FLOOR / 8^e ÉTAGE
OTTAWA ON K1R 5B4
(613) 241-6789 telephone / téléphone (613) 241-5808 fax / télécopieur

L'APN demande que le vaccin contre la grippe A(H1N1) soit administré en priorité aux Premières Nations

OTTAWA, le 17 juill. /CNW Telbec/ - Aujourd'hui, le Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations Angus Toulouse, titulaire du portefeuille de la santé de l'organisme, a exhorté les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à faire en sorte que le nouveau vaccin contre la grippe A(H1N1) soit administré en priorité aux Premières Nations.

"Cette demande est justifiée, car le taux d'infection par le virus de la grippe A(H1N1) est 20 fois plus élevé chez les Premières Nations au Manitoba que parmi la population générale. Nous constatons avec inquiétude que la maladie touche de plus en plus gravement les Premières Nations, surtout dans les collectivités éloignées, ce qui s'explique en grande partie par l'état de santé de ces groupes et les conditions précaires dans lesquelles ils vivent. Certains médecins estiment que des facteurs biologiques pourraient également être en cause", a indiqué le Chef régional Angus Toulouse. "Le Canada travaille actuellement à déterminer quels sont les groupes à risques élevés qui devraient recevoir le vaccin en priorité, et nous croyons fermement que certaines de nos collectivités devraient en faire partie."

Le Chef régional a formulé ces commentaires après l'avertissement lancé par l'Organisation mondiale de la santé au sujet des retards possibles dans la production du vaccin ou du nombre insuffisant de doses disponibles cet automne, moment où le virus devrait prendre une forme plus virulente.

"Il est très important qu'un processus transparent soit en place pour l'établissement des priorités dans l'administration du vaccin. Autrement, la confiance de la population envers le système serait ébranlée. Les organismes des Premières Nations, tant nationaux que régionaux, travaillent de concert avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin de déterminer quelle est l'importance attribuée aux facteurs qui accentuent la gravité de la grippe A(H1N1) chez les Premières Nations, pendant que les gouvernements établissent les priorités parmi les groupes devant recevoir le vaccin", a déclaré le Chef régional.

Le Chef régional Angus Toulouse a rappelé qu'il est très important que les collectivités revoient leurs plans d'intervention en cas de pandémie et qu'ils les mettent à l'essai. Il demande également la mise en commun des données et des éléments probants qui peuvent aider les collectivités à améliorer leurs interventions en cas de pandémie de grippe A(H1N1).

Le Chef régional a par ailleurs souligné qu'en Ontario, les Premières Nations sont des partenaires égaux dans l'application du plan provincial d'intervention en cas de pandémie, lequel définit les rôles et les responsabilités des gouvernements fédéral, provincial et des Premières Nations. Selon

le chapitre 20 de ce plan, toutes les parties doivent échanger de l'information quotidiennement afin de répondre rapidement aux besoins urgents des collectivités des Premières Nations.

"Il s'agit d'un modèle auquel les Premières Nations de toutes les régions devraient avoir accès", a-t-il ajouté. "L'objectif global consiste en partie à mettre en place un processus public et plus transparent d'échange des données qui protège les renseignements propres à chaque personne et aux collectivités, tout en permettant aux Premières Nations d'avoir accès à l'information nécessaire rapidement et efficacement."

Selon des informations diffusées publiquement, le taux d'infection par le virus de la grippe A(H1N1) est 20 fois plus élevé chez les Premières Nations au Manitoba que dans la population générale (135 cas pour 100 000 habitants par rapport à 6,1 cas pour 100 000 dans la population générale au Manitoba).

L'Assemblée des Premières Nations est l'organisme national qui représente les citoyens des Premières Nations au Canada.

Renseignements:

Karyn Pugliese, Communications relatives à la santé, (613) 292-1877 ou kpugliese@afn.ca